

essai

André Corten  
**L'État faible**  
Haïti et République Dominicaine



**MÉMOIRE**  
D'ENCRIER





L'ÉTAT FAIBLE  
HAÏTI ET RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Édition revue et augmentée

André Corten

COLLECTION ESSAI

**MÉMOIRE**  
D'ENCRIER 

Mise en page : Virginie Turcotte  
Maquette de couverture : Étienne Bienvenu  
Tableaux et graphique : Robert Chayer, Fig. communication graphique  
Dépôt légal : 4<sup>e</sup> trimestre 2011  
© Éditions Mémoire d'encrier, 2011

**Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales  
du Québec et Bibliothèque et Archives Canada**

Vedette principale au titre :

L'État faible : Haïti et République Dominicaine

Éd. rev. et augm.

(Collection Essai)

ISBN 978-2-923713-56-4 (Papier)

ISBN 978-2-89712-238-6 (PDF)

ISBN 978-2-89712-237-9 (ePub)

1. Haïti - Conditions économiques - 1971- .
  2. Haïti - Conditions sociales - 1971- .
  3. Agriculture - Aspect économique - Haïti.
  4. République Dominicaine - Conditions économiques - 1961- .
- I. Corten, André.

HC153.C67 2011    330.97294    C2011-942356-1

Nous reconnaissons, pour nos activités d'édition, l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Conseil des Arts du Canada et du Fonds du livre du Canada.

Mémoire d'encrier  
1260, rue Bélanger, bureau 201  
Montréal, Québec,  
H2S 1H9  
Tél. : (514) 989-1491  
Télec. : (514) 928-9217  
info@memoiredencrier.com  
www.memoiredencrier.com

Réalisation du PDF interactif : Éditions Prise de parole

L'ÉTAT FAIBLE  
HAÏTI ET RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Édition revue et augmentée

André Corten

COLLECTION ESSAI

**MÉMOIRE**  
D'ENCRIER 

**Dans la même collection :**

*Transpoétique. Éloge du nomadisme*, Hédi Bouraoui

*Archipels littéraires*, Paola Ghinelli

*L'Afrique fait son cinéma. Regards et perspectives sur le cinéma africain francophone*, Françoise Naudillon, Janusz Przychodzen et Sathya Rao (dir.)

*Frédéric Marcellin. Un Haïtien se penche sur son pays*, Léon-François Hoffman

*Théâtre et Vodou : pour un théâtre populaire*, Franck Fouché

*Rira bien... Humour et ironie dans les littératures et le cinéma francophones*, Françoise Naudillon, Christiane Ndiaye et Sathya Rao (dir.)

*La carte. Point de vue sur le monde*, Rachel Bouvet, Hélène Guy et Éric Waddell (dir.)

*Ainsi parla l'Oncle* suivi de *Revisiter l'Oncle*, Jean Price-Mars

*Les chiens s'entre-dévoient... Indiens, Métis et Blancs dans le Grand Nord canadien*, Jean Morisset

*Aimé Césaire. Une saison en Haïti*, Lilian Pestre de Almeida

*Afrique. Paroles d'écrivains*, Éloïse Brezault

*Littératures autochtones*, Maurizio Gatti et Louis-Jacques Dorais (dir.)

*Refonder Haïti*, Pierre Buteau, Rodney Saint-Éloi et Lyonel Trouillot (dir.)

*Entre savoir et démocratie. Les luttes de l'Union nationale des étudiants haïtiens (UNEH) sous le gouvernement de François Duvalier*, Leslie Péan (dir.)

*Images et mirages des migrations dans les littératures et les cinémas d'Afrique francophone*, Françoise Naudillon et Jean Ouédraogo (dir.)

*Haïti délibérée*, Jean Morisset

*Controverse cubaine entre le tabac et le sucre*, Fernando Ortiz

## AVANT-PROPOS

Depuis 1950, le revenu par habitant en Haïti ne cesse de stagner. Il a même diminué. Le contraste avec le pays voisin – la République Dominicaine – est saisissant. Alors que vraisemblablement les deux pays avaient un niveau de revenu comparable en 1930, le produit intérieur brut par habitant est aujourd’hui 9 fois celui d’Haïti : en valeur constante pour la série, cela fait respectivement 3764\$ et 394\$. Certes, on peut faire dire un peu n’importe quoi à des statistiques. Si l’on prend l’indice de développement humain (IDH) qui tient compte notamment de l’éducation et de l’espérance de vie, l’écart est d’ailleurs infiniment moins grand : 0,404 versus 0.663. L’Amérique latine en moyenne a 0.76.

Lors de la première édition de *L’État faible. Haïti République Dominicaine* (Montréal, CIDIHCA, 1989) et lors de la deuxième (Santo Domingo, Taller, 1993), les deux pays pouvaient être encore rangés dans la même catégorie d’État faible. Deux facteurs rendaient compte de cette extrême faiblesse : l’indifférenciation sociale (pas de classes, mais une masse paupérisée non structurée) et une économie tournée complètement vers l’exportation. Dans l’édition de 1993 – mais déjà aussi dans le chapitre VII de l’édition de 1989, était pointé du doigt la complexe situation des migrants haïtiens en République Dominicaine qui affaiblissait de part et d’autre les deux pays. La pression internationale pour le respect des droits humains y contribue paradoxalement parfois aussi, comme on le verra dans les textes ajoutés dans la présente édition.

C’est devenu un cliché, Haïti est un État faible. Cela paraît incontestable. Au contraire, pour ce qui concerne la République

Dominicaine, des faiblesses très grandes subsistent, notamment en matière d'éducation (primaire et secondaire), mais la différence entre les deux pays est flagrante. À tel point qu'on peut se demander : y a-t-il un État en Haïti ?

Cette nouvelle (et troisième) édition de *L'État faible* essaie d'aborder de front ces questions capitales. À vrai dire, on pourrait sombrer dans le désespoir tant les facteurs négatifs sont multiples et durables. On peut certes faire valoir la richesse culturelle d'Haïti et son rayonnement international, mais à voir aujourd'hui les terribles et infamantes conditions de vie de 80 % de la population haïtienne et la désolation à laquelle celle-ci est exposée, ce sont des questions sur le sens même de l'humain qui sont posées. J'avais parlé de mal politique.

En effet, dans un livre publié en 2000 – *Diabolisation et mal politique: Haïti, Misère, religion et politique* (Montréal/Paris, CIDIHCA/ Karthala) –, j'ai montré que face à la « désolation » (au sens de Hannah Arendt), les populations parviennent, parfois à travers le prisme religieux, à résister à la déshumanisation. Par contre, devait également être observé que plusieurs élites haïtiennes (et étrangères ?) sont fascinées par la manière dont peuvent être manipulés, notamment à travers des milices, des hommes détruits et prêts à toutes les violences.

Par rapport aux autres pays latino-américains, y compris le voisin dominicain, Haïti n'est pourtant pas un pays spécialement violent malgré l'angoisse et la peur que suscitent les kidnappings. Mais devant la quasi-inexistence de l'État dans plusieurs secteurs et l'incurie persistante des gouvernements, c'est sur le lit de la misère et de la violence que les populations deviennent à des moments imprévus des protagonistes de la vie politique. C'est bousculée par ces irruptions qu'une pseudo classe politique extrêmement manœuvrière essaie de servir de tampon à certains diktats de ladite communauté internationale.

De 1982 à 1994, un puissant mouvement social avait fait mouvoir la société. Le coup d'État de Cédras (1991-1994), l'embargo décrété par la Communauté internationale et ensuite les mesures d'ajustement imposées par celle-ci ont fait perdre à ce mouvement les acquis que celui-ci avait engrangés parfois de façon



mystifiée. Des factions avaient manipulé et corrompu les résidus de ce mouvement.

C'est aujourd'hui l'heure des projets de changement. Certes sur le plan du pays des projets doivent être fixés, définis et articulés à des moyens financiers. Les projets ne font pas l'État, mais un moment ils représentent la volonté de l'État. Ils doivent porter sur tous les secteurs de la vie nationale. Il est difficile de prévoir comment la conjugaison de la grande myopie de la communauté internationale, la dimension manœuvrière de certaines élites politiques et l'inefficacité des instruments administratifs vont susciter, lorsque ces projets n'aboutiront pas ou seront constamment différés, des réactions de la population pauvre. Réactions peut-être sauvages d'une masse populaire qui pourrait se composer en décalque des projets et des fantasmes de la volonté de l'État qu'ils représentent. Mais peut-être aussi en décalage et en expression autonome.

Il n'était pas possible d'actualiser un livre écrit il y a presque un quart de siècle par un travail d'ajouts et de corrections. La stratégie qui a été adoptée est de compléter le livre avec le concours d'éminents intellectuels haïtiens et dominicains. Je tiens à les en remercier profondément. Dans le présent volume, j'actualise la problématique de l'État faible dans une longue introduction (la mettant aussi en rapport avec les problématiques d'État failli et d'État fragile). Ensuite, après la refonte complète de l'édition de 1989, sont présentés six nouveaux textes. Ruben Silié et Guy Alexandre se sont prêtés à croiser leurs regards. L'un aujourd'hui ambassadeur de la République Dominicaine en Haïti et l'autre ancien ambassadeur d'Haïti en République Dominicaine font le point du pays de l'autre côté de la frontière. Pour Haïti, deux contributions actualisent la question du délitement de l'État, la première de Laënnec Hurbon portant sur l'affaiblissement même du « besoin d'État », la seconde de Sabine Manigat sur la permanence et les vicissitudes depuis 1986 d'un certain système électoral et système de partis. Pour la République Dominicaine, le grand dossier rédigé par Wilfredo Lozano et Franc Baez sur l'évolution de la migration haïtienne en République Dominicaine est complété par le texte de Bridget Wooding sur la campagne internationale pour le respect des droits fondamentaux des Haïtiens sur le sol dominicain.

Cette mise à jour de *L'État faible* et de sa problématique m'ont amené à retourner en Haïti et en République Dominicaine, après plusieurs années de terrain au Brésil et en Amérique du Sud. Le travail de prise de texte de l'édition 1989, d'actualisation des tableaux statistiques, de la bibliographie, la traduction des textes ainsi que les séjours – terrain ont été financés par une subvention du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada obtenue dans le cadre du Groupe sur les imaginaires politiques en Amérique latine (GRIPAL). Je dédicace ce livre à la mémoire de la grande sociologue dominicaine Isis Duarte qui avait, en 1969, commencé à étudier avec moi la condition des Haïtiens en République Dominicaine, qui avait écrit plusieurs textes sur ce sujet crucial et qui avait en 1989 et 1993 commenté en détail les chapitres des deux premières éditions du présent livre.

ANDRÉ CORTEN  
septembre 2011

## INTRODUCTION

### ÉTATS FAIBLES : UN QUART DE SIÈCLE PLUS TARD

HAÏTI/RÉPUBLIQUE DOMINICAINE : DES DIFFÉRENCES ÉNORMES, MAIS POURTANT UNE MÊME DÉGRADATION HUMAINE.

État faible, État fragile, État failli : trois expressions. Laquelle est adéquate pour qualifier Haïti et la République Dominicaine ? Il y a vingt-cinq ans, les deux pays pouvaient être considérés comme dotés d'un État faible, car leur économie de rente était totalement tournée vers l'extérieur. Sur le modèle des « Veines ouvertes de l'Amérique latine ». Mais en 2011, l'écart entre les deux pays s'est terriblement accentué.

Au lendemain de la catastrophe sismique du 12 janvier 2010, l'État haïtien apparaît inexistant. Craignant le pire, les États-Unis y dépêchent 20 000 marines et contrôlent à cette fin l'aéroport. La République Dominicaine est le premier pays à porter secours, notamment au plan médical. Face à la situation d'exception, l'État dominicain fait preuve de décision.

Deux questions principales se posent : l'avance remarquable en termes de revenu *per capita* pris par la République Dominicaine est-elle le signe que son État ne peut plus être qualifié de faible ? Quant à Haïti, la stagnation économique des cinquante dernières années couplée à l'instabilité chronique du dernier quart de siècle, en quelque sorte stigmatisée par la présence d'une force militaire des Nations Unies et une incurie au plan des infrastructures sociales, fait-elle chuter Haïti de son statut d'État faible à État failli ?

Ou bien la nouvelle catégorie d'État fragile devenue courante dans le langage des institutions internationales depuis 2001 qualifie-t-elle bien le pays? (Châtaignier, Magro, 2007).

#### LA NOTION D'ÉTAT FRAGILE

Précisons le vocabulaire. D'abord, y a-t-il un emploi différent de la catégorie d'État faible et d'État fragile? Bien que dans le langage politiquement convenu des enceintes internationales le terme d'État fragile s'est généralisé, certains auteurs plus minoritaires continuent à parler d'État faible (Darbon & Quantin, dans Châtaignier, Magro, 2007: 486). Lorsque c'est le cas, la notion d'État faible a d'ailleurs une teneur conceptuelle généralement critique de celle d'État fragile. Quant à la catégorie d'État failli (*Failed State*) ou «État en déliquescence», elle est plus volontiers utilisée dans une perspective de sécurité stratégique et correspond souvent à des situations de crise humanitaire très graves. Selon *Foreign Policy* (2005-2007), Haïti était classée en 2007 en 12<sup>e</sup> position parmi les États les plus «faillis». Qu'en est-il actuellement?

Aujourd'hui néanmoins on parle surtout d'État fragile. Qu'entend-on par cette expression? Trois critères principaux sont généralement retenus pour définir un État fragile ou une société fragile: des faiblesses au niveau de la gouvernance politique, de la sécurité et du développement. On peut y ajouter dans certains cas l'effet nocif produit par les interventions inappropriées des pays donateurs et de façon plus générale la contre-efficacité de l'aide publique au développement. Dans certains textes, on fait état de l'impossibilité de contrôler le flux de migration et de façon récurrente on insiste sur le problème de la corruption.

Le thème central est celui de «gouvernance». La «bonne gouvernance» dépend de «la concordance des intérêts de l'élite et du reste de la société», concordance qui devrait être assurée dans une démocratie. Néanmoins selon Chauvet et Collier (dans Châtaignier & Magro, 2007: 438), il arrive que la société ne connaisse pas son intérêt propre. La situation peut encore se compliquer lorsque l'élite, elle non plus, ne connaît pas son intérêt propre. Cette problématique soulève rarement la question des inégalités sociales qui, même dans le cas d'un État stable dit démocratique, témoigne

pourtant du fait que les intérêts de l'élite ne coïncident que très mal avec ceux de la société. La problématique de la concordance des intérêts et de la bonne gouvernance est plutôt traitée dans le cadre des théories de la « transition démocratique » et en a toutes les limites (Carothers, 2002, Corten 2001).

La situation peut se compliquer lorsque la société ou l'État se trouvent engagés dans un conflit interne ou externe, armé ou révélant une violence civile diffuse. La « mauvaise gouvernance » peut déboucher sur une crise et des conflits ou au contraire ce sont ces dernières qui rendent la « bonne gouvernance » hypothétique. Ces crises peuvent être jugées comme des « menaces pour la paix » et entrer dans une logique principalement internationale. Avec la fin de la guerre froide et la diminution des conflits interétatiques de caractère militaire, un nouveau concept est apparu à cet égard depuis 1994, celui de « sécurité humaine ». Notamment inspiré par les travaux d'Amartya Sen (Stiglitz, Sen, Fitoussi, 2009), l'indicateur inclut sept types de sécurités (économique, alimentaire, sanitaire, environnementale, personnelle, de la communauté et sécurité politique). L'indicateur de sécurité humaine développe l'IDH, l'indice créé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en 1990 et qui s'appuie essentiellement sur trois facteurs : la longévité mesurée par l'espérance de vie à la naissance, le taux d'alphabétisation des adultes (depuis 2010 la durée moyenne de scolarisation) et le niveau de vie mesuré par le RNB (revenu national brut<sup>1</sup>) par habitant. L'indice de développement humain d'Haïti en 2010 était de 0,404 et classait le pays à la 145<sup>e</sup> position sur 169 pays, celui de la République Dominicaine de 0,663 et la plaçait en 88<sup>e</sup> position. L'indice de sécurité humaine permet néanmoins mieux d'identifier la vulnérabilité d'une société que l'indice plus courant de développement humain.

---

1 Le revenu national brut (RNB), (*gross national income* [GNI] en anglais) est la somme des revenus (salaires et revenus financiers) perçus, pendant une période donnée, par les agents économiques résidant sur le territoire. Le RNB est la somme du PIB et du solde des flux de revenus primaires avec le reste du monde. Le produit intérieur brut (PIB) est défini comme la valeur totale de la production interne de biens et services dans un pays donné au cours d'une année donnée par les agents résidant à l'intérieur du territoire national. Le PNUD prend le PNB *per capita* dans le calcul de son indice. Généralement la comparaison entre pays se fait en fonction du PIB *per capita*.

Selon ces études, sur l'État fragile, la « bonne gouvernance » peut par ailleurs être entravée par l'absence de ressources naturelles comme elle peut l'être également par une abondance incontrôlée de celles-ci. Rien que pour sa carence de ressources naturelles (les richesses parfois annoncées à grand fracas n'ont jusqu'à présent pas été confirmées) et sa dévastation écologique, Haïti entre dans la catégorie des États fragiles.

#### HAÏTI : UNE NOTION CONCEPTUELLE D'ÉTAT FAIBLE VERSUS UNE NOTION ADMINISTRATIVE D'ÉTAT FRAGILE

Jour après jour, la situation est de plus en plus complexe en Haïti. Dans cette complexité, il y a tout à la fois une imprévisibilité et une sorte de blocage. Le vocabulaire des institutions internationales lorsqu'il parle d'État fragile le dit, c'est l'imprévisibilité de la régulation sociale dans son ensemble – voire son incapacité à en élaborer une – qui fait classer un État particulier dans la catégorie d'État fragile. Cette incapacité se traduit par le fait que dans certains cas ladite communauté internationale ne peut même plus aider cet État-problème, car il a des arriérés face au Fonds monétaire international (FMI) le rendant inapte à obtenir des prêts ou une assistance technique. Ce sont donc en quelque sorte les règles de la « communauté internationale » qui définissent en aval ce qu'est un État fragile davantage qu'une définition conceptuelle tendant à faire émerger des explications.

Avant le séisme de 2010, Haïti semblait entrer dans cette définition en rapport avec la plupart des critères en partie tautologiques avancés dans les cénacles internationaux (Châtaignier, Magro, 2007 : 12). Elle entrait aussi dans un critère qui advient en conséquence ou en confirmation de tous les autres : le refus des institutions internationales d'accorder une aide ou des prêts. Comment sortir alors de la trappe de financement ? (Raffinot & Rosellini, dans Châtaignier, Magro, 2007 : 451-471). Haïti a été pour des périodes plus ou moins longues inapte à recevoir de l'aide et coincé dans cette trappe. Aujourd'hui, cette inaptitude passée n'est pas sans rapport avec l'extrême lenteur du déblocage des fonds promis. L'expérience d'Haïti confirme que l'État fragile est essentiellement un État qui ne répond pas à certaines conditions définies par les

institutions internationales pour recevoir de l'aide. Que ces États aient ou non effectivement besoin de l'aide reste une question par contre difficile à traiter, car d'une part les institutions internationales essaient parfois de contourner leurs règles pour malgré tout fournir à certains États prêts ou assistance, d'autre part l'aide restant, pour de bonnes ou mauvaises raisons, objet de controverse, la demander ou la refuser ne traduit en soi aucun besoin structurel et est peut-être d'ailleurs sans rapport avec la qualification d'un État fragile (Chauvet et Collier, dans Châtaignier & Magro, 2007 : 435-450).

Que la problématique des États fragiles soit en partie extérieure à la question posée dans ce livre sur l'État faible se manifeste lorsqu'on part, pour l'étude d'Haïti, de la fracture radicale qui constitue ce pays. Dans la société haïtienne, il y a un fossé infranchissable entre les 80 % de la population vivant dans la misère et la survie perpétuelle et les 20 % essayant de fonctionner dans un mode de comportement et de consommation moderne, desquels 7 % ont des revenus d'entre 700 et 4000\$ et 1 % des revenus supérieurs à 4000\$. De cette fracture radicale résulte un rapport constitutif de mépris social<sup>2</sup> qui n'oppose pas seulement le peuple haïtien et l'élite, c'est-à-dire d'un côté les 95 % de la population et de l'autre les 5 % composés d'Haïtiens aisés et riches ainsi que d'étrangers à revenus élevés. Non, la fracture divise d'un côté la masse des analphabètes (encore estimés à 40 %), des chômeurs structurels et des paysans pauvres et de l'autre côté les instruits, ceux qui parlent français – parfois l'anglais –, les employés d'administrations ou d'entreprises industrielles, commerciales et de service ainsi que ceux ayant des parents dans la diaspora. S'y ajoutent la dizaine de milliers d'experts et de coopérants.

---

2 La notion a été définie par Axel Honneth (2006) dans une perspective d'intersubjectivité. Dans le présent texte, on verra que la notion est prise dans une conception de fracture radicale qui se rapproche du concept de sans-parts de Rancière (1990). Pour revenir à Honneth, le successeur de l'École de Francfort se demande: Qu'est-ce qui fait qu'un être humain a de la « valeur », alors qu'un autre sera invisible pour nous? Comment cela se manifeste-t-il dans notre comportement? « J'aimerais désigner l'expérience morale que les sujets humains font typiquement dans de telles situations comme le sentiment de subir un mépris social » (*Ibid.*, 193).

## UNE FRACTURE RADICALE, RADICALEMENT OCCULTÉE

Les 80 % d'exclus sont toujours regardés à travers les yeux des 20 % restants, du quintile supérieur. Dans celui-ci ne figurent pas que des privilégiés : s'y trouvent également des femmes et des hommes de basses classes moyennes. Qu'il s'agisse d'agents de l'État (y compris inférieurs), de commerçants (petits, moyens ou gros), d'enseignants, de personnel médical ou paramédical, de ministres du Culte (prêtres ou pasteurs), d'agronomes ou de techniciens agricoles, de petits entrepreneurs dotés d'un petit capital, de membres étrangers ou nationaux d'ONG ou de bénévoles d'organisations féministes ou populaires, dans tous les cas – ou presque – ce sont eux qui portent les normes avec lesquelles sont mesurés les comportements, les réactions plus ou moins violentes et les besoins des 80 % d'exclus. Les organisations les portent, mais pas toujours. On a vu, dans une période récente, la mutation d'organisations dites populaires en gangs de délinquants : les « chimères » (Corten, 2000 : chap. 7 & 8). Les chimères, bien que façonnées par le système et même téléguidées par lui, ne se mesurent que négativement par rapport aux normes.

Certes, on invoquera les associations paysannes issues d'en bas. Elles expriment parfois des revendications contraires à l'ordre établi. Elles pourraient être soumises à la même dérive que les chimères, mais jusqu'à présent les modèles d'organisation et les mots d'ordre viennent souvent de l'étranger ou du moins des cadres mentaux des organisateurs des villes. Il reste néanmoins qu'au fond de la mémoire haïtienne les soulèvements paysans sont des jalons historiques. On y reviendra.

L'hypothèse esquissée dans cette introduction au sujet de l'évolution d'Haïti est que les normes de régulation mises en forme à partir des cadres mentaux du quintile supérieur s'avèrent toujours marquées d'incohérence par leur incapacité de penser la fracture radicale de la société. À cette incohérence de régulation de la société (qui ne peut s'instituer en société civile [Corten, 1998]) se couple le profond désajustement d'un État construit en 1804 sur le modèle stato-centré de la puissance coloniale, mais dans un univers de terres brûlées et face à un événement littéralement impensable : une révolte victorieuse d'esclaves (Trouillot, 1995). Est-ce une



conséquence? Encore aujourd'hui, cet État ne parvient pas à coordonner ses champs de compétence et ses appareils: agraire, urbanistique, sécuritaire, relations extérieures et d'infrastructure sociale (éducation/santé), etc. Le paradoxe de cette incapacité se traduit dans la démultiplication des institutions (État/ONG) jusqu'à se polariser, pour monopoliser la violence, dans la formation de structures parallèles qui à leur tour menacent continuellement le monopole. La conjoncture de 2003-2004 en fournit une illustration saisissante lorsque des bandes armées suscitées dans la phase antérieure par le pouvoir d'État se sont retournées contre lui.

Ainsi, la fracture ne date pas d'hier, elle date du XVIII<sup>e</sup> siècle. Certes, comme disent Hector et Hurbon (2009: 32), le ressassement de l'histoire peut fonctionner comme trop-plein de mémoire rendant difficile de penser l'avenir. En particulier lorsqu'il s'agit de rappeler des hauts faits du passé. Cependant, pour mettre au jour la fracture radicale qui marque la composition sociale haïtienne actuelle, il faut retourner au mode de peuplement d'Haïti avant et au moment de sa libération ainsi qu'aux conditions de fondation du nouvel État dans ce contexte. Le livre *Genèse de l'État haïtien (1804-1859)* dirigé par Michel Hector et Laënnec Hurbon est de ce point de vue d'un apport considérable. En 1791, rappelle Hurbon, «l'essentiel du peuplement de la colonie compte à peine un siècle de présence sur le territoire» (Hurbon, dans Hector & Hurbon, 2009: 19). Plus encore, «près des deux tiers des travailleurs ayant conquis leur liberté sont de nouveaux arrivants» (*Id.*). «Le pays est doté d'une population encore ethniquement hétérogène, fraîchement installée et toujours en instance d'homogénéisation... C'est surtout le lien politique de conquête et de sauvegarde de la liberté et de l'indépendance sur la base anticoloniale et antiesclavagiste qui à l'origine unit le plus fortement les différentes composantes de cette nouvelle communauté.» (*Ibid.*: 20)

Jean Casimir ajoute immédiatement un autre élément politique: la division entre élites (surtout militaires) et masse. En effet, dit-il, «la fracture entre les "anciens" et les "nouveaux" libres n'est pas le fruit d'une mobilité sociale, mais d'une décision politique» (Casimir, dans Hector & Hurbon, 2009: 79). Cette décision ne va pas dans le sens de l'émancipation, mais du système moderne

de domination. Et Casimir d'affirmer : « L'État en Haïti est l'institutionnalisation de la disjonction entre les orientations de base de la mobilisation populaire qui débouche en 1804 et les exigences de la modernité... » (*Ibid.* : 80). Et de poursuivre : « Le fossé qui sépare les masses des autorités ne peut se combler puisque les gouvernements sont convaincus – de nos jours encore, soit dit en passant – qu'il est de leur devoir de civiliser ces ignares, alors que non seulement ils ne possèdent aucun des moyens de leur politique, mais surtout ils n'ont ni la volonté ni la nécessité de les mettre en pratique puisque leurs projets de "développement économique" de type plantationnaire ne réclament pas de main-d'œuvre qualifiée. » (*Ibid.* : 81). « La faille entre la classe des représentants et les masses est constitutive de cet État. Elle peut servir à un dispositif efficace de domination, mais non de gouvernement. La cassure dans les systèmes de pensée du pays annule toute gouvernabilité et toute "justiciabilité". » (*Ibid.* 82) « Les gouvernements échouent les uns après les autres dans l'achèvement de leurs buts déclarés, mais non dans l'entretien de la structure de l'État en Haïti qui leur permette de faire à leur guise et surtout d'échouer à leur guise sans être le moins possible justiciables. » (*Id.*)

Dans son livre de plus en plus cité *L'univers rural haïtien : le pays en dehors*, Gérard Barthélémy avait développé il y a plus de vingt ans une analyse approfondie du conflit historique entre bossales (les anciens esclaves nés en Afrique et leurs descendants immédiats) et créoles. Il y insiste sur le rôle des bossales dans la culture du marronnage en Haïti. Les bossales constituent la majorité des Haïtiens vivant dans les campagnes et forment une société à part. Selon cette conception binaire forgée à partir des notions de société bossale et de société créole, deux sociétés parallèles s'affronteraient constamment en Haïti depuis 1804.

Michel Hector (dans Hector & Hurbon, 2009 : 37) affirme qu'une économie paysanne centrée sur le *lakou* s'est épanouie durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle (en particulier de 1859 à 1889) permettant paradoxalement « à l'État de faire face à ses obligations financières, surtout en ce qui concerne le paiement de la "double dette" de l'indépendance » (*Id.*). Même dans ce contexte, les luttes pour le pouvoir qui opposent plusieurs élites excluent

quasi systématiquement les bossales du pouvoir. On ne cite qu'un seul bossal devenu président : quelques mois... Il s'agit du général Jean-Louis Pierrot (1845-1846) qui, se méfiant des intrigues de Port-au-Prince, déplaça la capitale à Cap-Haïtien, ce qui lui valut d'être rapidement renversé. Comment classer Soulouque, l'empereur Faustin I<sup>er</sup> qui règne de 1849 à 1859?

Globalement, ce qui domine le XIX<sup>e</sup> siècle, ce sont les luttes pour le pouvoir entre élites urbaines. La paysannerie en est exclue. Celle-ci ne choisit-elle pas néanmoins son propre terrain en se resserrant autour de l'institution du *lakou*? N'est-ce pas dès lors qu'elle sent cette institution menacée qu'elle se soulève? Pour Claude Moïse (in Hector & Hurbon, 2009 : 52), les soulèvements paysans furent limités dans le temps et dans l'espace. Selon Hector, l'explosion de 1843-1848 « entraîne un véritable collapsus de l'État unitaire » (Hector, dans Hector & Hurbon, 2009 : 37). Tant la révolte des Piquets (1844) que celle des Cacos (1918-1920) sont classiquement présentées comme des jacqueries écrasées dans le sang, mais symboles de la résistance populaire. Récemment et un peu par hasard Emmanuel Renault (2008 : 104-108) est parvenu à donner à la révolte des Piquets un nouveau relief en mettant en évidence leur statut de souffrants. Les paysans ne s'y autodésignaient-ils pas « armée souffrante »?

#### SOCIÉTÉ SOUFFRANTE, MAIS NON VICTIMAIRE

Pour Renault, la souffrance n'est pas acceptation du statut victimaire. Elle n'est pas simple résistance sans espoir. « Contrairement à des préjugés répandus, le discours de la souffrance n'enferme pas les individus dans une position de victime : ce sont surtout le silence et l'incapacité à exprimer la souffrance qui condamnent à l'impuissance. Il ne participe pas seulement d'un biopouvoir qui assujettit les individus en faisant de leur corps et leur esprit le point d'application d'une technologie de la santé : il constitue aussi un instrument de contestation des définitions technocratiques de la santé et des politiques étroites qui s'en inspirent. Par ailleurs, si l'on veut transformer le monde, il faut, comme Marx lui-même le remarquait, analyser non seulement ses structures, mais aussi la manière dont les individus vivent en elles » (Renault, 2008 : 6-7). C'est pourtant

en prêtant au discours sur la souffrance un statut victimaire que Louis Naud Pierre traite le courant historico-anthropologique dans une série d'études réunies dans un ouvrage collectif.

Dans une introduction au livre *Haïti. Les recherches en sciences sociales et les mutations sociopolitiques et économiques*, Naud Pierre distingue en fait deux courants, un courant historico-anthropologique caractérisé par un enfermement dans le passé et finalement par un catastrophisme et un courant d'inspiration marxiste attribuant l'échec de construction de l'État à la violence des rapports de classe. Pour sortir de l'impasse épistémologique, l'auteur propose de prendre en compte la face instituante des mutations, soit l'instauration d'un cadre représentationnel commun qui devrait permettre la « bonne gouvernance » et la mise en place d'un espace public commun. Naud revient ainsi au mythe de la bonne régulation (en fait du marché) qui par défaut aboutit aux catégorisations de l'État fragile.

Il est vrai que, dans son pessimisme et son fatalisme radical, le livre de Christophe Wargny *Haïti n'existe pas* (2004) peut conforter Naud Pierre dans l'idée d'une impasse épistémologique. Plus généralement, le conforte dans sa conviction l'idée véhiculée par des courants religieux et intellectuels qui attribuent le manque d'engagement réciproque des individus (bloquant l'avenir d'Haïti) à une constante actualisation mentale du système d'esclavage. Le conforte le principe de sens commun selon lequel l'incivisme est une qualité commune à tous les anciens esclaves. D'un autre côté, il se sent conforté par la seule prise en compte par les chercheurs « d'inspiration marxiste » de la violence des intérêts économiques tant nationaux qu'étrangers postulant par là même la « fragilisation des mécanismes de régulation » (Naud Pierre, 2007 : 29).

Les conceptions de Price-Mars, de Hurbon et de Barthélémy mettent justement en évidence les facteurs de la fracture radicale de la société haïtienne permettant de saisir les fondements de la faiblesse de l'État, sans aboutir à une vision fataliste ou une conception victimaire. Certes ces analyses comportent aussi leurs points aveugles, les empêchant d'être totalement convaincantes, mais elles fournissent les fondements d'une lecture en termes de « société souffrante » qui a sa propre histoire. Price-Mars (Price-Mars, 2009)

associe le mépris au rapport central de la société haïtienne à un certain type d'éducation qui reproduit les principes d'exclusion et d'inégalité hérités du système esclavagiste. Mais comment en sortir ? Grand penseur de la négritude – on le sait –, il revalorise la culture populaire haïtienne (désignée dans d'autres textes comme inarticulée) en soulignant son origine africaine. Insistant sur l'Afrique, il affaiblit par là le caractère national de cette culture. Grand intellectuel, occupant des fonctions publiques de haut niveau, il ne parvient pas à fournir à la génération suivante une ligne directrice de démarcation par rapport au duvaliérisme qui s'empare, en la falsifiant, de la culture haïtienne.

La génération suivante reprendra avec énergie le thème price-marsien du bovarysme et du mimétisme culturel tout en essayant de mieux cerner les contours du vodou considéré comme le ciment de la culture populaire haïtienne. Hurbon qui, sur le plan de l'analyse, a contribué à faire sortir le vodou de la manipulation duvaliériste, montre comment ce ciment culturel échoue pourtant à être intégré dans les organes juridiques et politiques officiels de la nation, même s'il parvient à s'adapter, ce qui se traduit notamment par l'organisation du vodou dans la diaspora aux États-Unis et au Canada (Hurbon, 2009). Mais, tout en cernant beaucoup d'éléments, il y a chez Hurbon une incapacité de penser l'intégration du fait de sa conception d'une société civile *déjà là* qui n'attendrait qu'un cadre juridique pour faire respecter les droits humains. Les droits humains et la violence se trouvent dès lors mis face à face sans possibilité d'articulation.

C'est sans doute Barthélémy qui a pensé le plus radicalement l'unité de la culture populaire haïtienne. S'étant tourné vers la paysannerie, il est difficile de parler pour lui d'enfermement dans le passé. Haïti a représenté durant longtemps une exception historique. Alors que partout ailleurs en Amérique latine l'urbanisation réduisait inexorablement la proportion de la population rurale, celle-ci restait majoritaire en Haïti. En 1970, 80 % de la population était rurale. En 2008, 53 %, mais la population a augmenté de telle façon que, en nombre absolu, la population rurale est restée constante. En 1970, Haïti était autosuffisante au plan alimentaire, aujourd'hui, elle importe au moins 60 % de sa consommation.

La présence massive des bossales en milieu urbain a éclaté au grand jour au lendemain du séisme du 12 janvier 2010. Malgré la tendance d'une partie de cette population à retourner dans leur milieu d'origine, tendance en parole encouragée de tout bord, 1,3 million de gens de milieu populaire se retrouvaient dans les camps. Alors qu'au lendemain du séisme, on brassait des schémas de délocalisation y compris du siège administratif de la capitale, on se trouve face à une nouvelle évidence : les bossales ne sont plus uniquement en milieu rural. Par ailleurs, installés en ville, ceux-ci s'adaptent et transforment leur cadre d'identité culturelle. Il en résulte que, quelle que soit la validité de l'analyse de Barthélémy dans les années 1980, il n'y a plus désormais un ensemble culturel cohérent bossal séparé de la culture urbaine créole. Mais reste la thèse fondamentale de Barthélémy selon laquelle le système de valeurs mis en place dans la paysannerie haïtienne est une riposte d'ensemble aux valeurs du Nord. Ainsi, souligne-t-il dans *Créoles et Bossales : conflits en Haïti* (2000) que « la culture d'Haïti bien plus que d'autres cultures afro-caribées a pu marquer les domaines fondamentaux de la religion, de l'expression artistique et musicale en Occident ». Elle a marqué aussi ce nouveau rapport collectif avec soi-même qu'est l'expression publique de la souffrance. Celle-ci s'est propagée au plan planétaire, mais elle a aussi été instrumentalisée par une nouvelle armée d'experts (Corten, 2011). En Haïti avec le séisme, ce contrôle du savoir sur la souffrance par les experts internationaux s'est énormément renforcé, mais l'autonomie d'expression se manifeste aussi. Contrôle/autonomie sont l'enjeu majeur de la société haïtienne à partir duquel l'État peut se donner une nouvelle forme. Face à la politique de la pitié des ONG et des experts, il y a dans les camps et dans les quartiers populaires une interpellation plébéienne<sup>3</sup> qui aujourd'hui encore moins qu'auparavant s'adresse à l'État.

#### EXPRESSION POPULAIRE MASSIVE ET VIOLENCE DU DROIT

Armée souffrante, société souffrante, mais en effet aussi interpellation. Lorsqu'Aristide gagne haut la main les élections présidentielles en 1990, personne n'a pensé que se mettrait en place un État efficace.

---

3 Ce concept remis dans un cadre conceptuel d'histoire discontinuée est attribuable à Breugh (2007). Il est repris dans Corten, Peñafiel, Huart (2012).

## TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	7
Introduction	11
États faibles : un quart de siècle plus tard	
Première partie	41
L'État faible	
Avant-propos	43
Introduction	47
Chapitre I	57
Une inextricable parenté	
Chapitre II	73
La rente agricole en fuite	
Chapitre III	93
Société du café et société du tabac.	
Deux biographies sociales	
(en collaboration avec Marie-Blanche Tahon)	
Chapitre IV	143
Transnationalisation	
Chapitre V	165
Un mouvement social sans destinataire	
Chapitre VI	187
État et système politique	
Chapitre VII	213
Dominés dominant?	

Conclusion	245
Deuxième partie	249
Regards croisés	
La faiblesse historique de l'État haïtien et son impact sur la régulation de l'émigration vers la République Dominicaine Rubén Silié	251
Quelques aspects de l'évolution de l'État dominicain entre 1989 et 2011. Matériaux pour une analyse Guy Alexandre	265
Troisième partie	279
Haïti	
L'État haïtien avant et après le 12 janvier 2010 : L'instrumentalisation de l'État faible Laënnec Hurbon	281
Système de partis et État faible en Haïti Sabine Manigat	287
Quatrième partie	301
République Dominicaine	
Politiques migratoires de la globalisation Le cas de l'immigration haïtienne en République Dominicaine Wilfredo Lozano et Franc Báez Evertsz	303
L'essor international et national de la défense des droits des Haïtiens et des Dominicains-Haïtiens : un regard critique Bridget Wooding	319



Conclusion	331
Tableaux	341
Notices biographiques	359
Bibliographie	363

## L'État à réinventer...

État faible. C'est le cas d'Haïti. Haïti n'est pas formellement sous tutelle, néanmoins les rapports de dépendance sont tels que l'ordre public, les décisions économiques et même les arbitrages électoraux sont réglés à partir de l'extérieur. La République Dominicaine qui partageait avec Haïti cette condition d'État faible s'est, en partie, ressaisie. Comment expliquer la faiblesse de l'État ? La situation est-elle condamnée à se dégrader ? Pour l'auteur André Corten, *L'État faible* est l'héritage de sociétés jetées précocement dans la mondialisation. En montrant la fracture radicale entre les élites, les classes moyennes et le peuple, Corten explique la complexité de la crise haïtienne. Une solution est donc aujourd'hui hors de portée. Quelle issue alors ? Une tutelle renforcée ? Ou une refondation en sortant la masse du peuple de son exclusion ?

### L'auteur

André Corten est professeur de science politique à l'Université du Québec à Montréal. Il a publié de nombreux ouvrages sur la Caraïbe et l'Amérique du Sud. En 2008, il a publié chez Mémoire d'encrier *L'autre moitié de l'Amérique du Sud. Lettres à mon petit-fils.*

Ont collaboré à cet ouvrage : Guy Alexandre, Franc Báez Evertsz, Laënnec Hurbon, Wilfredo Lozano, Sabine Manigat, Rubén Silié Valdez, Marie-Blanche Tahon, Bridget Wooding.